

Annexe 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Strathcona Resources Ltd. (« **Strathcona** » ou la « **Société** »)
1900, 421 - 7th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 4K9

Rubrique 2 Date du changement important

Le 10 octobre 2025.

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué concernant le changement important faisant l'objet de la présente déclaration de changement important a été diffusé par la Société par l'intermédiaire d'une agence de presse reconnue le 10 octobre 2025 et a ensuite été déposé sous le profil de la Société sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (SEDAR+) au www.sedarplus.ca.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Distribution extraordinaire

Le 10 octobre 2025, Strathcona a fait le point sur son intention annoncée précédemment de verser une distribution extraordinaire de 10,00 \$ par action (la « **distribution extraordinaire** ») à tous les actionnaires ordinaires de Strathcona. La distribution extraordinaire devrait être effectuée dans le cadre d'un plan d'arrangement prévu par la loi (le « **plan d'arrangement** ») qui permettrait aux actionnaires de Strathcona de recevoir la distribution extraordinaire sous forme de dividende ou, à leur gré, sous forme de remboursement de capital.

Résiliation de l'offre

Le 10 octobre 2025, Strathcona a annoncé qu'elle avait retiré et résilié son offre visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « **actions de MEG** ») de MEG Energy Corp. (« **MEG** ») dont elle ou les membres du même groupe qu'elle n'étaient pas déjà propriétaires en échange d'une contrepartie de 0,80 action ordinaire de Strathcona par action de MEG (en sa version modifiée, l'« **offre** ») conformément aux modalités et conditions de celle-ci.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important :

Distribution extraordinaire

Le 3 septembre 2025, Strathcona a annoncé la forme prévue de la distribution extraordinaire annoncée précédemment sur la totalité de ses actions ordinaires émises et en circulation. Le 10 octobre 2025, Strathcona a fait le point et a annoncé son intention de verser la distribution extraordinaire à tous ses actionnaires. La distribution extraordinaire devrait être effectuée dans le cadre du plan d'arrangement, qui permettrait aux actionnaires de Strathcona de recevoir la distribution extraordinaire sous forme de dividende ou, à leur gré, sous forme de remboursement de capital. La distribution extraordinaire sera versée dans le cadre de la restructuration de l'entreprise de Strathcona en une société axée exclusivement sur le pétrole lourd et de l'abandon de son secteur d'activité Montney, et sera prélevée sur le produit en espèces tiré de la vente de ce secteur d'activité.

Les actionnaires inscrits de Strathcona à la fermeture des bureaux le 17 octobre 2025 seront appelés à approuver le plan d'arrangement à une assemblée extraordinaire des actionnaires qui devrait avoir lieu le jeudi 27 novembre 2025, ce plan devant être approuvé par au moins les deux tiers des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires. Certaines sociétés en commandite gérées par Waterous Energy Fund (« **WEF** »), qui sont collectivement propriétaires d'environ 79,6 % des actions en circulation, ont informé Strathcona de leur intention de voter en faveur du plan d'arrangement, de sorte que la distribution extraordinaire devrait être approuvée. L'opération est également soumise à l'approbation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta. Si l'approbation des actionnaires et de la cour est obtenue, Strathcona prévoit actuellement effectuer la distribution extraordinaire en décembre 2025.

Résiliation de l'offre

Le 30 mai 2025, Strathcona a lancé l'offre afin d'acquérir la totalité des actions de MEG émises et en circulation dont elle ou les membres du même groupe qu'elle n'étaient pas déjà propriétaires, en échange d'une contrepartie composée de 0,62 action ordinaire de Strathcona et de 4,10 \$ au comptant par action de MEG. Le 8 septembre 2025, Strathcona a modifié l'offre conformément à ses modalités afin, notamment, (i) de modifier la contrepartie offerte aux termes de l'offre pour la porter à 0,80 action ordinaire de Strathcona par action de MEG, et (ii) de reporter l'heure d'expiration de l'offre à 17 h (heure des Rocheuses) le 20 octobre 2025. Le 10 octobre 2025, Strathcona a résilié l'offre conformément à ses modalités et conditions, car elle estimait que les conditions de l'offre ne pouvaient plus être remplies du fait que MEG avait conclu une convention définitive modifiée avec Cenovus Energy Inc. (« **Cenovus** ») à l'égard d'un plan d'arrangement aux termes duquel Cenovus acquerrait la totalité des actions de MEG.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction de la Société suivant est bien renseigné à propos du changement important et de la présente déclaration de changement important et peut être joint aux coordonnées suivantes :

Connor Waterous, chef des finances
Téléphone : 403-930-3000

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 17 octobre 2025.

Mises en garde additionnelles à l'intention du lecteur

Information prospective

Certains énoncés qui figurent dans la présente déclaration de changement important constituent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective figurant dans la présente déclaration de changement important est fondée sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les croyances internes actuelles de Strathcona. Cette information prospective n'est pas une garantie de rendement futur et comporte des risques, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs connus et inconnus en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont prévus dans cette information prospective. Strathcona estime que les facteurs importants ainsi que les attentes et les hypothèses importantes dont tient compte l'information prospective sont raisonnables à la date de cette information, mais rien ne garantit que ces facteurs, attentes et hypothèses se révéleront exacts, et on ne devrait pas se fier sans réserve à l'information prospective figurant dans la présente déclaration de changement important.

L'emploi de termes comme « croire », « projeter », « s'attendre », « avoir l'intention » et « prévoir » et d'expressions similaires sert à repérer l'information prospective. Plus particulièrement, mais sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, la présente déclaration de changement important contient de l'information prospective concernant ce qui suit : les attentes quant à la distribution extraordinaire, notamment la raison d'être de la distribution extraordinaire, le montant de celle-ci, le moment où elle sera versée et les approbations prévues à l'égard de celle-ci.

Même si Strathcona estime que les attentes exprimées dans l'information prospective qui figure dans la présente déclaration de changement important sont raisonnables, l'information prospective est fondée sur des hypothèses et des facteurs concernant des événements futurs qui peuvent se révéler inexacts. Ces hypothèses et ces facteurs sont fondés sur l'information dont dispose actuellement Strathcona à son sujet et au sujet du secteur dans lequel elle exerce ses activités. Les renseignements utilisés pour formuler l'information prospective proviennent de sources différentes, et notamment de conseillers indépendants, de fournisseurs et d'organismes de réglementation. Les hypothèses importantes utilisées pour formuler l'information prospective figurant dans les présentes comprennent notamment les suivantes : la capacité de Strathcona d'effectuer et de financer la distribution extraordinaire, y compris les sources de financement prévues à cet égard et l'incidence prévue de celle-ci sur la situation financière de Strathcona; et la capacité de Strathcona d'obtenir toutes les approbations requises pour effectuer la distribution extraordinaire en temps opportun et dans les délais prévus dans la présente déclaration de changement important. Bien que Strathcona estime que les hypothèses posées et les attentes représentées dans cette information sont raisonnables, rien ne garantit que l'information prospective figurant dans les présentes se révélera exacte.

L'information prospective contenue dans la présente déclaration de changement important ne garantit pas le rendement futur. Étant donné que les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exposés dans l'information prospective, les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve à celle-ci. De par sa nature, l'information prospective est fondée sur des hypothèses et comporte des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, en conséquence desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus ou sous-entendus dans l'information prospective figurant dans la présente déclaration de changement important comprennent, entre autres, les modifications apportées aux lois et aux pratiques fiscales; l'incapacité de Strathcona d'obtenir les approbations requises pour effectuer la distribution extraordinaire, ou de les obtenir en temps opportun; et les autres risques décrits dans la notice annuelle de Strathcona pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans d'autres documents déposés par Strathcona auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes (que l'on peut consulter sous le profil de Strathcona sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca).

La déclaration de dividendes est laissée à l'appréciation exclusive du conseil d'administration de Strathcona et fait l'objet d'une évaluation continue. Certains risques pourraient faire en sorte que Strathcona modifie ou suspende ses dividendes trimestriels ou cesse de les verser, notamment l'évolution de ses flux de trésorerie disponibles, de

ses résultats d'exploitation, de ses besoins de capitaux, de sa situation financière, de son niveau d'endettement, de la conjoncture du marché ou de sa stratégie d'entreprise ainsi que la nécessité de respecter ses obligations aux termes de sa convention de crédit et en vertu des lois applicables relativement à la déclaration et au versement de dividendes. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la déclaration et au versement continus de dividendes dans l'avenir, au montant de ces dividendes ou au moment de leur versement.

Les risques qui précèdent ne devraient pas être considérés comme exhaustifs. L'information prospective figurant dans la présente déclaration de changement important n'est valide qu'à la date de la présente déclaration de changement important, et Strathcona ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser publiquement pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf comme l'exige la législation applicable. Toute information prospective qui figure dans les présentes est expressément visée par la présente mise en garde.